

NOUVELLE VERSION DU SITE EMPLOI TERRITORIAL DEPUIS LE 19 AVRIL 2021

Les principales évolutions sont les suivantes :

Nouvelle charte graphique du portail de diffusion des offres d'emploi.



Ergonomie de la sélection des métiers. Il n'est plus nécessaire de sélectionner préalablement une famille ou sous-famille de métiers ; le choix est présenté sous forme d'une liste hiérarchisée, filtrable en saisissant des mots figurant dans le métier. Par exemple saisir le terme "ATSEM" va présélectionner "Assistant ou assistante éducatif petite enfance". Vous pouvez accéder au répertoire CNFPT et aux fiches métiers une fois le métier sélectionné.

A la création d'une opération, il n'est désormais plus demandé de renseigner un domaine d'activité : seule l'approche est métier est conservée.

Métier(s)



Choisissez jusqu'à 5 métiers correspondant au poste de l'opération. Vous pouvez filtrer la liste des résultats en saisissant des mots-clés reliés aux métiers ou aux familles de métiers à sélectionner. Pour plus d'informations sur un métier, cliquer sur l'icône loupe après avoir sélectionné un élément, ou consultez le site du **Répertoire des Métiers Territoriaux**.

- Fondement juridique de l'opération :il est maintenant possible de sélectionner un fondement juridique différent de celui sélectionné par défaut, dans le cas des emplois avec un temps de travail non complet et des communes de moins de 1000 habitants (le bouton "Modifier" au niveau du fondement juridique permet effectivement de changer le choix présélectionné)
- Question sur poste ouvert aux contractuels: Lors de la sélection du type d'opération "Emploi permanent", le libellé de la question concernant l'ouverture aux contractuels est désormais "Ce poste est-il ouvert aux contractuels à titre dérogatoire?'.
- Modification des règles de gestion sur la date du poste à pourvoir des déclarations. Le libellé a été modifié en "date prévue de recrutement"; par défaut, il n'est plus possible de saisir une date antérieure à la date du jour. Un nouveau paramètre, modifiable à partir de la page "Mes données" > "Modifier mes paramètres" a été ajouté : il permet de spécifier un délai supplémentaire minimal de X jours entre la date de saisie et la date prévue de recrutement.
- Modification des règles de gestion sur la date du poste à pourvoir des offres. Le libellé a été modifié en "date prévue du recrutement"; la mention "dès que possible" est affichée si la date prévue de recrutement est antérieure à la date limite de candidature. Si une déclaration a été saisie, la date renseignée ne peut être antérieure à cette date, mais elle est modifiable indépendamment du champ équivalent renseigné sur la DVE, y compris si celle-ci a été diffusée sur un arrêté.
- Les actualités du portail ont été supprimées. Elles sont remplacées par une nouvelle page Questions / Réponses